

COMMUNIQUE DE PRESSE

Terrain à disposition des gens du voyage : rectificatif

Le Bourgmestre d'Anderlecht Eric Tomas tient à démentir les informations parues dans la Dernière Heure ce jeudi faisant état d'un terrain qui aurait été mis à disposition des gens du voyage à Anderlecht à la suite d'un appel que la Région bruxelloise aurait lancé.

Des gens du voyage et des populations rom occupent actuellement un terrain privé situé rue Dante, le long de la rue des Goujons. Contactée par la Commune et par le propriétaire du terrain, la police s'est rendue sur place afin d'évaluer la situation. Sur base de ce rapport détaillé et dans le cadre de ses missions de maintien de l'ordre, le Bourgmestre s'est vu dans l'obligation de prendre un arrêté d'évacuation et d'assainissement du terrain le 1er juin dernier.

Ce terrain est en effet occupé par deux communautés ; des gens du voyage qui occupent une cinquantaine de caravanes et des populations rom qui logent dans des cabanes construites avec des matériaux de récupération.

Lors de ses visites sur place, la police a constaté des conditions d'hygiène déplorables. Sur base de l'article 4 du règlement général de police (« *Quand la sécurité, la propreté, la salubrité ou la tranquillité publique est compromise par des situations ayant leur origine dans les propriétés privées, le Bourgmestre prendra les arrêtés qui s'imposent* »), le Bourgmestre a demandé aux occupants d'évacuer le site. Il a également demandé au propriétaire de prendre

toutes les dispositions pour éviter une nouvelle occupation par le placement d'un dispositif empêchant toute nouvelle intrusion.

*Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter
Florence Colard, attachée de presse de la Commune d'Anderlecht,
au 02 558 08 68 ou 0494 577 944.*